

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an 2021, le 26 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/03/2021.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie
Le : 29/03/2021
Et
Publication ou notification du :
29/03/2021

A été nommée secrétaire : France de BERTRAND

2021-III-08 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Il est divisé par chapitres et articles. Il comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté.

En vertu du principe d'unité budgétaire, le budget est un document unique dans lequel toutes les opérations de la commune sont retracées.

Le budget primitif 2021 a été établi, en section de fonctionnement, en prenant en compte les recettes notifiées ou estimées (dotation, fiscalité, participations...) et les dépenses obligatoires, non compressibles (contrats divers, entretiens, personnels...).

Cette section est équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 710.387,45 € en prenant en compte un virement à la section d'investissement de 100.489,39 € (88.971,63 € pour 2020).

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018 et à la mise en sommeil du budget de la Caisse des Ecoles, cette section prend en compte les dépenses et les recettes affectées à l'aide sociale et au scolaire.

Au niveau de la section d'investissement, celle-ci est équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 846.105,28 €.

Elle prend en compte les divers travaux et achats pressentis ou définis lors des diverses réunions de la commission travaux.

Le budget primitif 2021 s'établit par chapitre tel que présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits du présent budget	710.387,45	637.335,80
Solde d'exécution reporté	0,00	73.051,65
Total fonctionnement	710.387,45	710.387,45
INVESTISSEMENT		
Crédits du présent budget	765.701,80	816.870,28
Restes à réaliser 2020	26.845,24	29.235,00
Solde d'exécution 2020	53.558,24	0,00
Total investissement	846.105,28	846.105,28
TOTAL BUDGET	1.556.492,73	1.556.492,73

Entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'élaboration du budget primitif 2021,

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-7, L. 2311-1 et L. 2312-3,

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 24 mars 2021,

Considérant l'état des restes à réaliser 2020 en investissement, et de l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

Constatant le report ligne R002 du budget 2020, de l'excédent de fonctionnement 2020, soit **73.051,65 €**,

Constatant l'affectation ligne R1068 du budget 2020, apurant le déficit de la section d'investissement et la capacité de financement des restes à réaliser 2020 pour un montant de **51.168,48 €**,

Considérant l'équilibre du budget 2021 établi, en recettes et en dépenses,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **Approuve** le budget primitif 2021 par chapitre et opération, tel que présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits du présent budget	710.387,45	637.335,80
Solde d'exécution reporté	0,00	73.051,65
Total fonctionnement	710.387,45	710.387,45
INVESTISSEMENT		
Crédits du présent budget	765.701,80	816.870,28
Restes à réaliser 2020	26.845,24	29.235,00
Solde d'exécution 2020	53.558,24	0,00
Total investissement	846.105,28	846.105,28
TOTAL BUDGET	1.556.492,73	1.556.492,73

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/03/2021
Le Maire



[Handwritten signature]

Accusé de réception en préfecture
078-217806058-20210326-2021-III-08-DE
Date de réception préfecture : 29/03/2021